

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre message avec toute l'attention qu'il mérite, et je tiens à vous indiquer qu'il n'est actuellement pas envisageable de lancer une procédure de destitution à l'égard du Président de la République.

Tout d'abord d'un point de vue logistique, puisqu'il faut une majorité qualifiée de 2/3 que nous n'avons pas à l'Assemblée nationale, du fait de la majorité En Marche.

Ensuite sur le fond. Une destitution, sur quel motif ? Une politique menée qui ne vous convient pas ? L'article 68 de la Constitution, auquel vous semblez attaché, ne s'applique pas aux décisions politiques du Président. En tant que membre de l'opposition, je combats la façon de faire du Président ainsi que les mesures mises en place par son Gouvernement, mais je respecte les institutions de la Ve République qui assurent la stabilité de notre pays.

Quand nous, Les Républicains, avons déposé une motion de censure afin de renverser le Gouvernement au moment de l'affaire Benalla, qui l'a remarqué ? Qui nous a soutenu ? Cette action était concrète, légitime, avec une application immédiate, et aurait été plus sérieuse qu'une éventuelle destitution utopique.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Julien DIVE